GARANTIES COMMERCIALES FOURNISSEURS LINEA

LINEA répercute à ses Clients les garanties commerciales qui lui sont octroyées par ses différents Fournisseurs. Ces garanties sont mises en œuvre par LINEA dans les conditions et avec les limites décrites par les articles 9.2 à 9.4 des Conditions Générales de Fourniture, Pose et Service Après-Vente, et s'appliquent uniquement aux Produits posés et vendus par LINEA.

Il est rappelé au Client que les produits vendus par LINEA nécessitent un entretien selon les indications mentionnées dans la brochure « Entretien des produits ». Il est rappelé que le non-respect des instructions d'entretien est un cas d'exclusion de garantie.

Pour les teintes et l'aspect général des produits, les critères de contrôle et de tolérances pris en compte dans la mise en œuvre des garanties commerciales sont ceux admis par les professionnels (écart de teinte admis à l'intérieur de la limite du nuancier RAL). L'observation des produits doit notamment se faire à 1,5 mètre minimum de l'ouvrage sans lumière directe.

L'ensemble de ce qui précède ne s'applique pas aux Produits sous garantie commerciale BUBENDORFF : cette dernière est mise en œuvre par la société BUBENDORFF directement auprès des Clients, dans les conditions décrites par cette dernière.

Produit	Pièces	Main d'oeuvre et déplacement	Disponibilité des pièces détachées
Volet roulant BUBENDORFF®	2 ans	2 ans	Non communiquée
Fenêtre et porte d'entrée Aluminium KLINE® (voir 1)	10 ans	10 ans	10 ans
Fenêtre et porte d'entrée PVC SELO® (voir 2)	10 ans	10 ans	Non communiquée
Fenêtre et porte d'entrée PVC OKNOPLAST® (voir 2)	10 ans	10 ans	Non communiquée
Porte de garage NOVOFERM®	5 ans	3 ans	Non communiquée
Autres produits	2 ans	2 ans	Non communiquée

(1) La garantie porte exclusivement sur les éléments suivants : anti-corrosion de la quincaillerie, sertissage des profilés, certification CEKAL du vitrage (2) La garantie porte exclusivement sur les éléments suivants : anti-corrosion de la quincaillerie, soudure des angles, certification CEKAL du vitrage.

DEMANDER UNE INTERVENTION SOUS GARANTIE COMMERCIALE

Tous Produits hors volets roulants: Service Pose 03 89 89 72 72 Volets Roulants: Intervention au titre de la garantie BUBENDORFF https://www.bubendorff.com/demander-une-intervention/#/

SERVICE APRÈS-VENTE - INTERVENTION HORS GARANTIE

DEMANDER UNE INTERVENTION HORS GARANTIE

Intervention hors garantie:

Service Réparation Haut Rhin 03 89 89 72 80 Service Réparation Bas Rhin 03 90 58 85 43

GARANTIE SAV – Dans les conditions décrites aux articles 9.2 à 9.4 et 10.3 des Conditions Générales de Fourniture, Pose et Service Après-Vente, les réparations effectuées au titre du Service Après-Vente de LINEA bénéficient d'une « Garantie SAV » qui comprend :

- Une garantie « pièces, main d'oeuvre et déplacement » durant <u>6 mois</u> pour l'ensemble des Produits.
- A laquelle s'ajoute une garantie pièce uniquement (le coût du déplacement et de la main d'oeuvre ne sont alors pas compris), qui s'applique aux seules pièces détachées suivantes et pour les durées spécifiées ci-après :
 - <u>5 ans</u> pour les moteurs de volet roulant de marque Bubendorff,
 - 2 ans pour les autres pièces détachées de marque Bubendorff.